

Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France



TOME 3 ATLAS CARTOGRAPHIQUE

*Projet de SRCE
Décembre 2012*



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Le tome III du SRCE d'Ile-de-France « Atlas cartographique » contient :

- *une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale, au 1/100 000 et son mode d'emploi ;*
 - *une cartographie des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, au 1/100 000 ;*
 - *une cartographie de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne, au 1/75 000 ;*
 - *l'ensemble des cartes thématique régionales, à l'échelle du 1/550 000, destiné à illustrer l'analyse des composantes et des enjeux, ainsi que le plan d'action ;*
 - *les cartes du schéma environnemental des berges des voies navigables de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, au 1/25 000.*
-

Tome 1. Les composantes de la trame verte et bleue

INTRODUCTION	7
REPERES SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE ET LA TRAME VERTE ET BLEUE EN ILE-DE-FRANCE	7
1. BIODIVERSITE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES EN ILE-DE-FRANCE	15
1.1. UNE BIODIVERSITE FRANCILIENNE REMARQUABLE MAIS MENACEE	16
1.2. IMPORTANCE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES POUR LA BIODIVERSITE	17
1.3. PRINCIPAUX FACTEURS NATURELS INFLUENÇANT LA REPARTITION ET LA DIFFUSION DES ESPECES	19
2. LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	23
2.1. LES ESPECES ET LES GUILDES D'ESPECES	24
2.2. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE	27
2.3. LES SOUS-TRAMES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE FRANCILIENNE	33
2.4. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET LES CONTINUUMS	44
2.5. LES ELEMENTS FRAGMENTANTS	47
2.6. CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	52
ANNEXES	60
ANNEXE 1 LISTE DES ESPECES POUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE D'ILE-DE-FRANCE	60
ANNEXE 2 LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX NATIONAUX ET INTERREGIONAUX	63
ANNEXE 3 COMPLEMENTES METHODOLOGIQUES : L'OCCUPATION DES SOLS, LES CORRIDORS ET LES CONTINUUMS, LES ELEMENTS PARTICULIERS MULTI-TRAMES	64
ANNEXE 4 LES DONNEES MOBILISEES POUR LE SRCE D'ILE-DE-FRANCE : GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE	78
ANNEXE 5 TABLE DES ILLUSTRATIONS	93
ANNEXE 6 GLOSSAIRE	95

Tome 2. Enjeux et plan d'action

3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE : ENJEUX NATIONAUX, INTERREGIONAUX ET REGIONAUX	7
3.1. LES GRANDS AXES DE DIFFUSION DES ESPECES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE SRCE ILE-DE-FRANCE	7
3.2. DIAGNOSTIC ET ENJEU DE CONTINUTE ECOLOGIQUE PAR TERRITOIRE	11
3.3. LES ENJEUX THEMATIQUES DE LA TVB FRANCILIENNE	39
4. PLAN D'ACTION STRATEGIQUE	67
4.1. LES OBJECTIFS DE PRESERVATION ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES	67
4.2. DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ATTACHES AUX DEPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE	76
4.3. LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS	77
5. EVALUATION ET SUIVI DU SRCE	99
5.1. L'EVALUATION	100
5.2. LE SUIVI	100
5.3. LES INDICATEURS	100
ANNEXES	104
ANNEXE 1 : INITIATIVES DEJA ENGAGEES EN SEPTEMBRE 2012	104
ANNEXE 2 : TABLEAU DES REFERENCES	123
ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESSOURCES	145
ANNEXE 4 : TABLE DES ILLUSTRATIONS	152
ANNEXE 5 : GLOSSAIRE	153

Tome 3. Atlas cartographique

6. ATLAS CARTOGRAPHIQUE.....	5
6.1. CARTE DES COMPOSANTES ET CARTE DES OBJECTIFS	6
6.1.1. <i>Légende de la carte des composantes.....</i>	6
6.1.2. <i>Mode d'emploi de la carte des composantes</i>	7
6.1.3. <i>Légende de la carte des objectifs.....</i>	8
6.1.4. <i>Mode d'emploi de la carte des objectifs.....</i>	9
6.2. CARTE DE LA TVB DES DEPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE	50
6.2.1. <i>Légende de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne</i>	50
6.2.2. <i>Mode d'emploi de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne.....</i>	51
6.3. CARTES THEMATIQUES.....	58
<i>Table des cartes thématiques régionales</i>	58
6.4. CARTES DES ORIENTATIONS D'INTERVENTION DU SCHEMA ENVIRONNEMENTAL DES BERGES DES VOIES NAVIGABLES D'ÎLE-DE-FRANCE	86
<i>Table des cartes des orientations d'intervention du schéma environnemental des berges des voies navigables d'Ile-de-France.....</i>	86
ANNEXES : TABLE D'ASSEMBLAGE ET LEGENDES AMOVIBLES DES CARTES DES COMPOSANTES ET DES OBJECTIFS DE LA TVB	130

Tome 4. Rapport environnemental

1. PRESENTATION RESUMEE DES OBJECTIFS DU PROJET DE PLAN, DE SON CONTENU	7
1.1. ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS DES SRCE	7
1.2. LES OBJECTIFS DU SRCE D'ILE-DE-FRANCE	8
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION	10
2.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
2.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	32
3. IMPACT DU PROJET DE SCHEMA	49
3.1. IMPACT DU SRCE SUR LA BIODIVERSITE	51
3.2. IMPACT DU SRCE SUR L'EAU	54
3.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE	56
3.4. IMPACT DU SRCE SUR LA QUALITE DES SOLS	58
3.5. IMPACT DU SRCE SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	59
3.6. IMPACT DU SRCE SUR LE CADRE DE VIE	60
3.7. IMPACT DU SRCE SUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION	62
4. ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000	63
4.1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	63
4.2. RELATION SRCE/RESEAU NATURA 2000	64
4.3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU SRCE	64
4.4. CONCLUSION DE L'EVALUATION D'INCIDENCES DU SRCE SUR LE RESEAU DES SITES NATURA 2000	206
5. L'ELABORATION DU SRCE ET LES PRINCIPAUX MOTIFS QUI ONT, A CETTE ETAPE, ORIENTES LES CHOIX EFFECTUES	207
5.1. LES INSTANCES IMPLIQUEES	207
5.2. LES ETAPES CLES DE L'ELABORATION DU SRCE ET LES CHOIX EFFECTUES	209
5.3. PRESENTATION DES MODALITES DE PARTAGE DE L'INFORMATION POUR L'ELABORATION DU SRCE	215
6. LA COHERENCE INTERNE ET EXTERNE	217
6.1. COHERENCE INTERNE DU SRCE	218
6.2. COHERENCE EXTERNE, ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	238
7. LA PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI NECESSAIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET DE PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN ASSURER LE SUIVI	266
8. RESUME DU RAPPORT	268
6.1. METHODOLOGIE	268
6.2. RESUME DE CHAQUE PARTIE	270

6. Atlas cartographique

L'atlas cartographique comprend 5 ensembles de cartes :

6.1. la carte des composantes de la trame verte et bleue et la carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue

Page 6

Restituées à l'échelle du 1/100 000, elles comportent 20 planches chacune. C'est à cette échelle qu'elles doivent être exploitées, et ne doivent pas faire l'objet de zoom.

6.2. la carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne

Page 50

Ce territoire a fait l'objet d'un traitement particulier, notamment par l'échelle qui a été retenue, le 1/75 000, et pour l'analyse des continuités présentant un intérêt écologique particulier en contexte urbain.

6.3. les cartes thématiques à l'échelle régionale (1/550 000)

Page 58

Ce sont des représentations destinées à rendre compte de manière spatialisée des éléments d'analyse mobilisés dans le SRCE et à donner une vision régionale de la connaissance.

6.4. la carte des orientations d'intervention du schéma environnemental des berges

Page 86

soit une série de 43 planches au 1/25 000 présentée par section de voies navigables (Seine, Marne et Oise).

Un outil de diffusion informatique accompagnera ce volume, favorisant la mise à disposition de l'information et son exploitation à chaque fois que ce sera possible à différentes échelles.

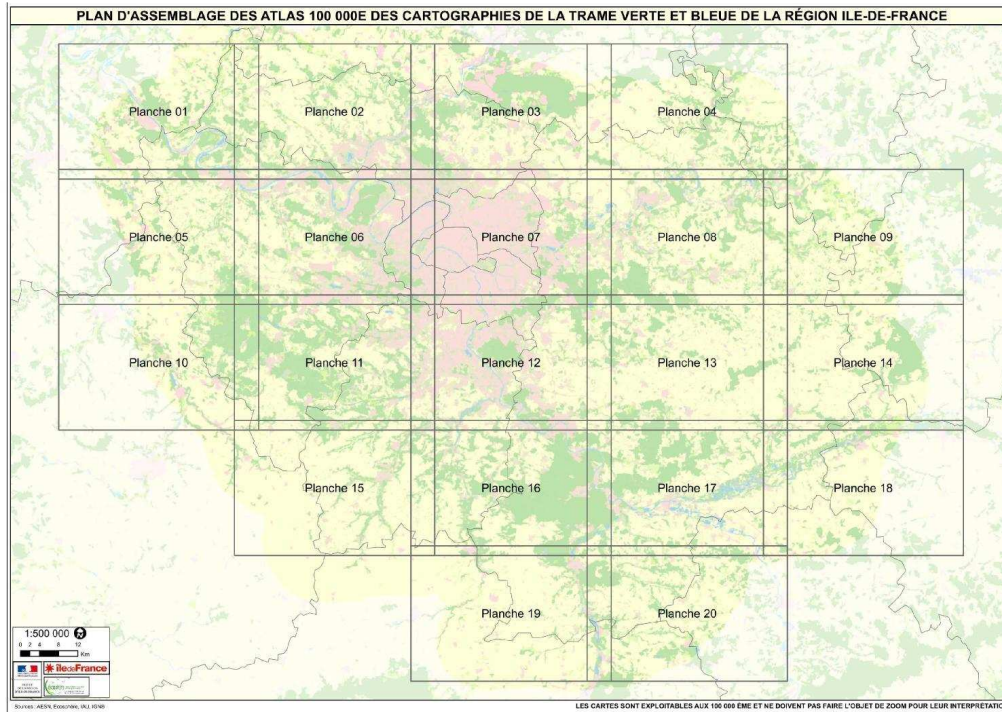
6.1. Carte des composantes et carte des objectifs

Les planches « composantes » et « objectifs » sont placées en vis-à-vis afin de permettre une lecture continue entre les deux cartes. Les légendes et le plan d'assemblage sont également disponibles en fin de volume.

6.1.1. Légende de la carte des composantes

La carte des composantes constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques d'Ile-de-France. Elle présente l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue identifiées dans le SRCE, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentation, localisés et qualifiés. Cette carte constitue un porter à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'échelon local et à l'occasion des projets. L'information complète, détaillée mise à la disposition des pétitionnaires permet à ces derniers de prioriser et localiser leurs actions.

Cette carte est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



6.1.2. Mode d'emploi de la carte des composantes

La carte des composantes du SRCE Ile-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1/100 000. Elle comprend 3 types de données principales relatives à :

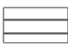
1. les continuités écologiques ;
2. les éléments fragmentants ;
3. l'occupation des sols.

1. Les continuités écologiques


Elles comprennent les réservoirs de biodiversité et les corridors ou continuums qui les relient.


- ▣ **Les réservoirs de biodiversité.** Ils correspondent à des milieux « naturels » ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables). Deux catégories ont été distinguées :


 **les réservoirs de biodiversité** de la région Ile-de-France ;

 **les autres espaces d'intérêt écologique de même nature situés dans les régions voisines.** La représentation de ces espaces permet d'identifier les continuums existant de part et d'autre des frontières administratives.


- ▣ **Les corridors.** Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ont été classés par sous-trames :


 **arborée** (concerne tous les types de boisements). Au sein des réservoirs de biodiversité les corridors sont beaucoup plus diffus car les espèces sont susceptibles de fréquenter l'ensemble du réservoir. Des corridors ont cependant été dessinés afin de visualiser les principaux axes de déplacement ;

 **herbacée**, en distinguant les corridors les plus généralistes correspondant aux prairies, friches, parcs et dépendances vertes... et les corridors des milieux calcaires intégrant notamment les pelouses calcaires ;

 **bleue**, en distinguant les cours d'eau qui sont des corridors aquatiques et le continuum de la sous-trame-bleue qui regroupe, au sein d'une matrice à tendance humide, les plans d'eau, les cours d'eau et les zones à dominante humide du SDAGE 2009. Le résultat de cette analyse symbolise donc à la fois les continuités potentielles longitudinales et les connexions latérales avec les annexes hydrauliques, les plans d'eau et les zones humides qui peuvent être connectées ou non aux cours d'eau.

Ces corridors sont dits :

 **fonctionnels** lorsqu'ils sont empruntés ou susceptibles d'être empruntés par l'ensemble des espèces ou guildes d'espèces de la sous-trame concernée. Ils concernent toutes sortes d'espèces ayant des modalités de déplacement différentes (terrestres ou aériennes) et des exigences plutôt élevées en matière de qualité des habitats ;

 **à fonctionnalité réduite** lorsqu'ils ne peuvent être empruntés que par une partie des espèces ou guildes d'espèces, généralement par les espèces les moins exigeantes ou à dispersion aérienne.

La fonctionnalité spécifique des cours d'eau n'a pas pu être évaluée pour cette première version du SRCE du fait du manque de données concernant la nature et la répartition des habitats aquatiques et des berges pour l'ensemble des cours d'eau franciliens. Compte-tenu des données disponibles, seule la fonctionnalité de l'ensemble composé du cours d'eau, de la ripisylve et de la zone inondable (autrement dit le corridor alluvial) a pu être évaluée de manière globale en fonction du degré d'artificialisation des habitats naturels.

2. Les éléments fragmentants

Ils correspondent aux obstacles et points de fragilité situés sur les corridors et au sein des réservoirs de biodiversité.

On distingue les obstacles qui ont un fort effet de coupure sur les continuités ou induisent une importante fragmentation de l'espace et les points de fragilité qui réduisent l'étendue des fonctionnalités de la continuité tout en la maintenant fonctionnelle pour les espèces les moins sensibles.

Les obstacles et points de fragilités ont été classés par sous-trames. Ils correspondent à des coupures créées par les infrastructures de transport, l'urbanisation ou les aménagements hydrauliques, plus rarement à des espaces agricoles ou boisés peu favorables à certaines continuités.




3. L'occupation des sols


Elle apporte des informations sur la répartition des principaux habitats, sur la nature des lisières des principaux boisements (plus de 100 ha) et sur les infrastructures de transport (routes et voies ferrées). Les éléments suivants ont été représentés :


- ▣ **Cartographie des habitats.** Pour le territoire d'Ile-de-France, elle est établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres, les arbres isolés... Hors Ile-de-France, la base Corine Land Cover de l'IFEN (2006), beaucoup moins précise, est utilisée¹. Les catégories suivantes sont distinguées :


 **Boisements** : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés.

 **Formations herbacées** : comprend les landes, pelouses « naturelles, prairies, marais, friches... dominés par une végétation herbacées plus ou moins naturelle.


 **Cultures** : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers.


 **Plans d'eau et bassins** : comprend tous les types de plans d'eau naturels ou artificiels (mares, étangs, bassins, lacs, gravières en eau...).

 **Carrières, Installations de Stockage des Déchets (ISD) et terrains nus** : cette catégorie reprend toutes les zones en chantier (par nature ces espaces varient dans le temps et l'espace). Des différences notables peuvent donc apparaître mais les espaces concernés ne représentent qu'une proportion minime du territoire.

 **Tissus urbain** : regroupe les zones bâties et les espaces verts associés.


- ▣ **Les lisières des bois de plus de 100 ha.** Deux types de lisières sont figurés :


 **les lisières urbaines** correspondent à des zones de contact entre les boisements et des zones bâties. Ces lisières sont susceptibles d'être longées avec plus ou moins de difficultés par la faune mais sont difficilement traversées par les espèces à dispersion terrestre qui pénètrent pas ou peu en zone urbaine du fait de milieux défavorables et des clôtures. Le taux de lisière urbanisée d'un massif est un indicateur important de son degré d'isolement, voire de son enclavement en zone urbaine dense ;


 **les lisières agricoles** correspondent à des zones de contact entre les boisements et des cultures ou des prairies. Elles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés ou longés par la faune.

Les autres types de lisières (non cartographiées) correspondent à des zones de contact entre les massifs forestiers et d'autres types d'espaces (parcs, friches...). Ces lisières sont en général fonctionnelles.

- ▣ **Les infrastructures de transport.** Trois niveaux sont distingués pour représenter les routes et voies ferrées :

 **les infrastructures majeures** (autoroutes et autres routes à voies multiples avec terre-plein central, Lignes TGV) sont les plus fragmentantes ;

 **les infrastructures importantes** (2x2 voies sans terre-plein central et voies ferrées principales) sont difficiles à traverser pour la faune ;

 **les infrastructures de deuxième ordre** (routes nationales et départementales très fréquentées, réseau ferroviaire local : Transilien, RER...) sont généralement plus faciles à traverser mais susceptibles de provoquer des collisions pour la faune.

¹ Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.

6.1.3. Légende de la carte des objectifs

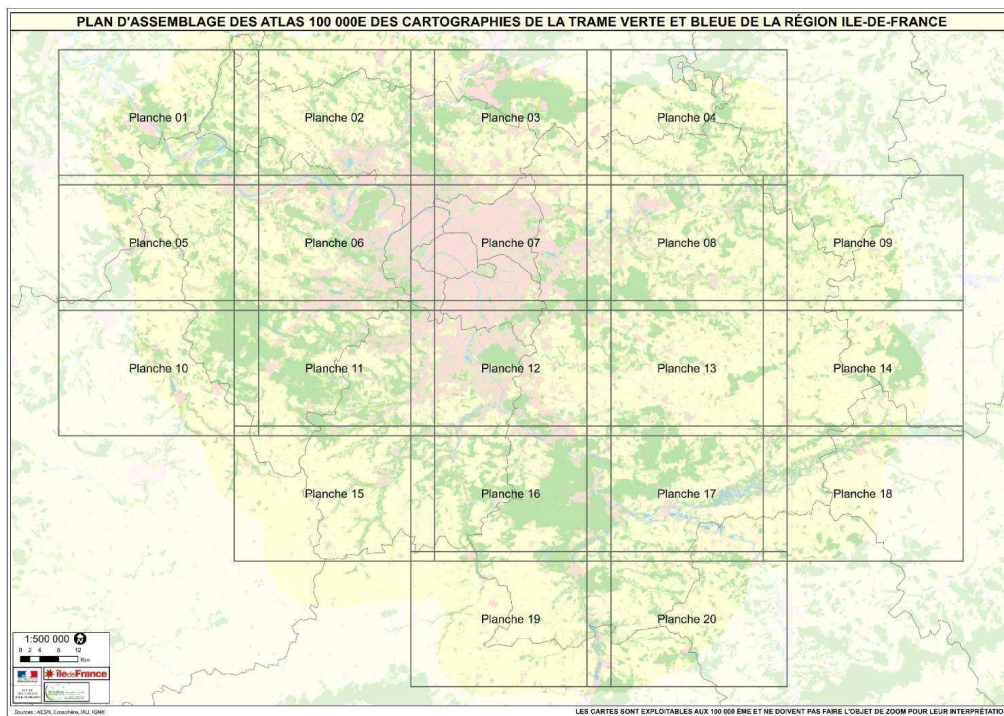
La carte des objectifs présente :

les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue attachés aux éléments de la trame verte et bleue et priorisés au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;

la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte; constitue une illustration et une spatialisation.

Elle offre une lecture régionale priorisée des secteurs d'intervention ou des actions prioritaires à décliner localement dans les actions de planification, au moment des choix des projets, et dans les choix de gestion, dans le respect des orientations définies au plan d'action.

Cette carte est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

LÉGENDE

<h4>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</h4> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Fleuves et rivières Canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Fleuves et rivières Canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<h4>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</h4> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<h4>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</h4> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides 	<h4>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</h4> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
<h4>OCCUPATION DU SOL</h4>	
<h4>Occupation du sol</h4> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations herbacées Cultures Plans d'eau et bassins Carrières, ISD et terrains nus Tissu urbain 	<h4>Infrastructures de transport</h4> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre
<ul style="list-style-type: none"> Limites régionales Limites départementales 	





6.1.4. Mode d'emploi de la carte des objectifs

La carte des objectifs du SRCE Ile-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1/100 000. Elle comprend 5 catégories d'information :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques ;
5. l'occupation des sols.



1. Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action

- Les **corridors alluviaux** sont multifonctionnels. Cela signifie qu'ils contribuent à toutes les sous-trames. Ils regroupent les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, les prairies et les boisements de fond de vallée et de versant. Les vallées jouent naturellement un rôle de corridor essentiel pour de multiples espèces. Celui-ci est d'autant plus fonctionnel qu'il subsiste un espace non urbanisé en bordure des cours d'eau (présence de ripisylves et de ceintures de végétation le long des rives). C'est pourquoi sont distingués :


-  des corridors alluviaux à préserver le long des berges non urbanisées ;
-  des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux fleuves et rivières ;
-  des corridors alluviaux à préserver, associés aux canaux ;
-  des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux canaux.


Les corridors de la sous-trame arborée

Tous les corridors représentés sur la carte des composantes ont été figurés à l'exception de ceux passant dans les vallées qui ont été intégrés aux corridors alluviaux et de ceux suivant les coteaux calcaires qui ont été intégrés aux « corridors calcaires ».

-  Les **corridors fonctionnels** sont à préserver. Dans certains cas ces corridors sont localement coupés par des obstacles ou points de fragilité qui nécessitent la mise en œuvre de mesures correctives ;
-  Les **corridors à fonctionnalité réduite** sont à restaurer. Les actions à engager visent à augmenter leur accessibilité et la diffusion d'un plus grand nombre d'espèces.



Les corridors de la sous-trame herbacée

 Les **corridors herbacés « généralistes »** : seuls sont retenus les corridors fonctionnels à préserver reliant des ensembles prairiaux relativement importants. Ces derniers sont très localisés en Ile-de-France. On les retrouve au niveau de certaines vallées (Petit et Grand Morin, par exemple) et autour du massif de Rambouillet. Seuls les corridors situés en dehors des vallées ont été représentés (dans la pratique exclusivement autour de la forêt de Rambouillet). Les autres corridors herbacés prairiaux ont été intégrés aux corridors alluviaux ;



 La **plupart des corridors calcaires** ont été retenus à l'exception de quelques secteurs très dégradés dans lesquels les pelouses et pré-bois calcaires sont remplacés par des friches ou des espaces artificialisés. Compte tenu de l'émiettement des pelouses calcaires ces corridors sont à restaurer.

Le réseau hydrographique

Compte tenu de l'importance des cours d'eau pour la biodiversité et de la nécessité de traiter les obstacles qui contribuent à leur fractionnement, l'ensemble des cours d'eau d'Ile-de-France est à préserver et/ou restaurer. Sont distingués :

-  les **cours d'eau permanents**, comprenant notamment les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés des listes 1 (à préserver) et 2 (à restaurer) au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement ;
-  les **autres cours d'eau intermittents** à préserver ou restaurer. Ils comprennent également quelques rares sections de fossés agricoles ou forestiers situés en tête de bassin versant qui peuvent présenter un intérêt local en matière de connexion et de diversification des habitats en zones agricoles et forestières.




Les connexions

-  Les **connexions entre les principales forêts et les corridors alluviaux**. Compte tenu de l'urbanisation des vallées, les zones de contact y sont devenues rares, en particulier au niveau des cours d'eau navigables. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;
-  Les **autres connexions multitrames** correspondent soit au maintien d'espaces ouverts agricoles (« coupures vertes ») entre des zones urbanisées qui tendent à se rejoindre, au risque de générer une barrière difficilement franchissable par une partie des espèces ; soit à la préservation de zones agricoles tampons en lisière de massifs forestiers en voie d'enclavement par l'urbanisation. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché, notamment afin de ne pas déconnecter certains réservoirs de biodiversité.






2. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action

Seules sont retenues les coupures les plus importantes, c'est-à-dire celles contribuant le plus à la fragmentation des continuités écologiques. Ils concernent :

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée



-  les **coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes**. Les actions à engager devront permettre d'améliorer la transparence de ces infrastructures pour la faune et prévenir les risques de collision ;
-  les **principaux obstacles à réaménager ou restaurer au niveau des infrastructures de transport** les plus fractionnantes (création de passages à faune) ;
-  les **points de fragilité des corridors arborés à consolider prioritairement** (passages contraints au niveau d'un ouvrage existant sur une infrastructure linéaire dont l'intérêt pour la faune doit être évalué et le cas échéant amélioré ; zones mitées ou menacées par l'urbanisation pour lesquelles des mesures conservatoires sont à prévoir dans les documents d'urbanisme ; continuités fragilisées au sein de plaines agricoles et le long des cours d'eau).

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue




-  les **cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture totale ou partielle**
-  les **obstacles à traiter d'ici 2017** au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement (obstacles situés sur les cours d'eau classés en liste II)
-  les **obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau permanents**. Pour les rivières navigables ne sont retenus que les ouvrages sans passe à poissons construite ou en construction. Pour les autres cours d'eau permanents, sont retenus tous les obstacles fragmentants (seuils, barrages) ;
-  les **secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport**. Ces secteurs doivent être expertisés afin de déterminer si des problèmes d'écrasement et de déplacement de la faune (amphibiens en particulier) se posent et si des ouvrages de franchissement doivent être créés (crapauducs...)
-  les **milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport**. Il s'agit de vallées comprenant des zones humides recoupées par des infrastructures de transport généralement aménagées sur des remblais qui peuvent entraîner des ruptures hydrauliques et constituer des obstacles pour le déplacement de la faune. Des expertises doivent être réalisées afin d'évaluer la transparence de ces ouvrages pour la faune et le cas échéant proposer des solutions afin de faciliter le passage des espèces.

3. Les éléments à préserver, au sens du plan d'action

Il s'agit soit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité dont la préservation constitue un impératif :

-  les **réservoirs de biodiversité**.
-  les **milieux humides**. Sont reportées les zones à dominante humide du SDAGE mais d'autres zones humides sont susceptibles d'exister et leur préservation doit être recherchée.

4. Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques

-  Les **secteurs de concentration de mares et mouillères**. Ces secteurs abritent d'importantes populations d'amphibiens. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;
-  Les **mosaïques agricoles**. Il s'agit de territoires agricoles abritant au moins 10% de bosquets (y compris des vergers) et 10% de milieux herbacés (prairies, friches, etc.). Ces secteurs concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important. Elles peuvent relever de réglementation diverses (consommation des terres agricoles, défrichement, etc.). Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;
-  Les **lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés**. Ces sections de lisières sont particulièrement importantes car elles fonctionnent comme des corridors. à conserver et à laisser libre de tout obstacle afin de permettre la circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché

5. L'occupation des sols

Voir carte des composantes (cf. mode d'emploi de cette carte).

6.2. Carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

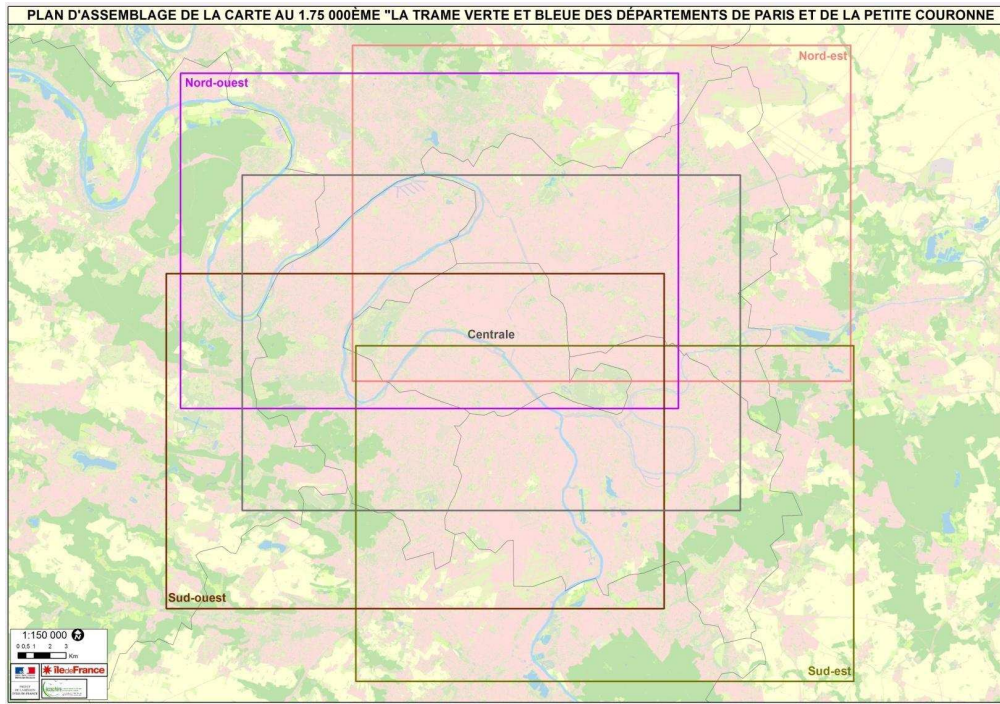
6.2.1. Légende de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne



La carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne constitue un zoom sur un territoire infrarégional, déterminé par l'importance des enjeux attachés à la zone urbaine dense. Elle est complémentaire à la carte des objectifs du SRCE Ile-de-France, dont elle reprend la totalité des informations. Elle présente toutefois, outre son échelle, deux différences majeures :

- un degré de précision plus grand concernant l'occupation du sol,
- l'identification d'éléments de continuité propres au milieu urbain : les secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain et les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain.

Cette carte est exploitable au 1/75 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



6.2.2. Mode d'emploi de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

Elle comprend 6 catégories :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.
5. les continuités en contexte urbain
6. l'occupation des sols ;

Seules les catégories 5 et 6 font l'objet d'un traitement spécifique à cette zone.

5. Les continuités en contexte urbain

Les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain :

entre de grands espaces verts intra et périurbains (grands parcs, grands cimetières végétalisés) ;
le long des canaux, sur le tracé d'infrastructures désaffectées ou peu utilisées comme l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture parisienne ;
le long des bermes herbacées et/ou arborées en bordure de certaines infrastructures de transport (voies ferrées, routes...) sous réserve que subsistent des végétations à caractère plus ou moins naturels de façon significatives et que ces espaces soient effectivement empruntés de façon préférentielle par la faune ;
dans des secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches.

Il s'agit de connexions complémentaires aux corridors d'intérêt régional dans des secteurs urbains morcelés visant soit à développer des liaisons entre des espaces verts existants, soit à désenclaver des espaces verts d'importance départementale. Les actions à engager visent le renforcement du potentiel écologique des secteurs concernés, la restauration de sections de corridors par l'interconnexion des parcs et espaces verts, voire dans certains cas la restauration de corridors ayant existé (réalisation de coulées vertes, reverdissement des berges des canaux et cours d'eau, restauration de bois et bosquets relais, aménagement écologique de parcs, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts)².



Les autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain : parcs, grands cimetières, espaces naturels d'importance locale... Ces derniers ont été sélectionnés en se référant aux travaux et avis des départements et acteurs locaux. Ils présentent tous la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts et peuvent relever d'actions relatives à la nature en ville à l'occasion d'aménagement ou d'opération de requalification urbaine.

6. L'occupation des sols

La cartographie des habitats a été établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres et les arbres isolés². Les catégories suivantes sont distinguées :



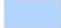

Boisements : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés. Afin de faciliter la lecture et la bonne compréhension des connexions boisées, les alignements d'arbres et arbres isolés sont figurés avec un degré de définition adapté pour être lisible au 1/75 000

Formations herbacées, classées en 3 groupes afin de préciser leur composition et leur degré d'artificialisation :

Formations à caractère prairial. Il s'agit principalement de vastes espaces enherbés (aéroport), de rares prairies « naturelles » et d'autres espaces herbacés entretenus de façon extensive.

Friches. Elles correspondent le plus souvent à des espaces vacants plus ou moins temporaires, colonisés par une végétation spontanée plus ou moins rudérale. Il s'agit de stade transitoire qui, en l'absence de gestion, évoluent naturellement vers des boisements anthropiques. Leur localisation est assez fluctuante car très dépendante des opérations d'urbanisme.

Jardins et espaces verts. Il s'agit de formations herbacées très entretenues des parcs, jardins et autres espaces verts (terrains de sport...).

-  **Cultures :** regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers
-  **Plans d'eau et bassins :** pour plus de précision, cette catégories est divisée en 2 groupes avec :
les plans d'eau à caractère plus ou moins naturels (mares, étangs, lacs, gravières en eau...);
-  les bassins artificiels.
-  Le **tissu urbain** n'a pas été représenté pour faciliter la lecture de la carte.

Les infrastructures de transport. Les routes et voies ferrées représentées sur la carte sont les mêmes que celles retenues pour la carte des composantes.

Les autres catégories font l'objet d'un traitement identique à celui de la carte des objectifs :

Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

Les éléments à préserver, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

Il s'agit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité :

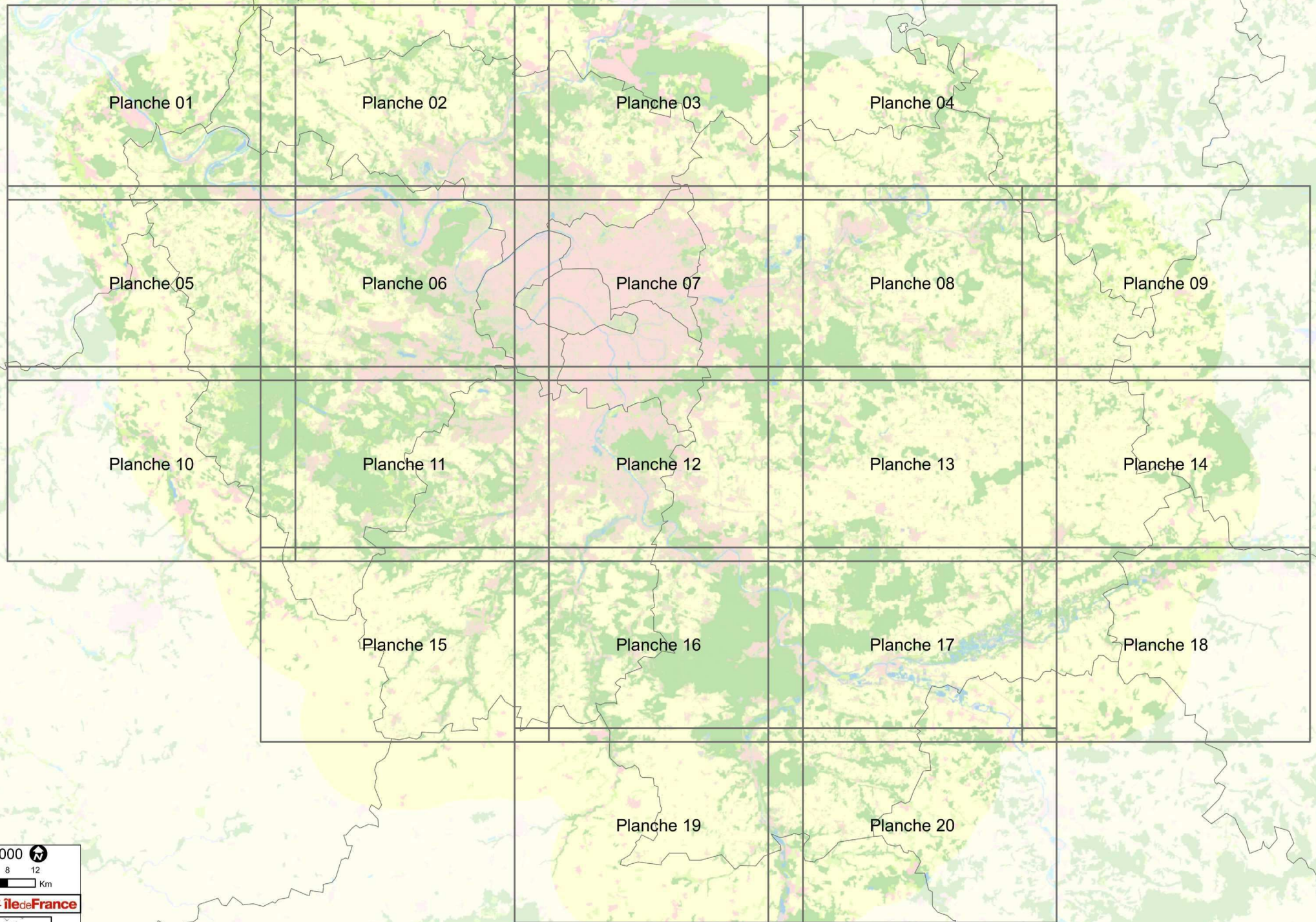
- les réservoirs de biodiversité ;
- les milieux humides.

Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

² Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.

Annexes : table d'assemblage et légendes amovibles des cartes des composantes et des objectifs de la TVB

PLAN D'ASSEMBLAGE DES ATLAS 100 000E DES CARTOGRAPHIES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

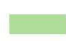
Réservoirs de biodiversité

 Réservoirs de biodiversité


Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France

 Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France


Corridors de la sous-trame arborée

 Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité


 Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité

 Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité


Corridors de la sous-trame herbacée

 Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes


 Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes

 Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite


Corridors et continuum de la sous-trame bleue

 Cours d'eau et canaux fonctionnels

 Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite

 Cours d'eau intermittents fonctionnels

 Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite


 Corridors et continuum de la sous-trame bleue

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Obstacles des corridors arborés

 Infrastructures fractionnantes


Obstacles des corridors calcaires


 Coupures urbaines


Obstacles de la sous-trame bleue


 Obstacles à l'écoulement (ROE v3)

Point de fragilité des corridors arborés

 Routes présentant des risques de collisions avec la faune


 Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire


 Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation

 Passages prolongés en cultures


 Clôtures difficilement franchissables


Points de fragilité des corridors calcaires

 Coupures boisées

 Coupures agricoles

Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue


 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport


 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport


OCCUPATION DU SOL

 Boisements


 Formations herbacées

 Cultures

 Plans d'eau et bassins

 Carrières, ISD et terrains nus

 Tissu urbain

 Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares

 Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares

 Limites régionales


 Limites départementales

Infrastructures de transport

 Infrastructures routières majeures

 Infrastructures ferroviaires majeures

 Infrastructures routières importantes

 Infrastructures ferroviaires importantes

 Infrastructures routières de 2e ordre


 Infrastructures ferroviaires de 2e ordre




CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE

CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

Principaux corridors à préserver

 Corridors de la sous-trame arborée


 Corridors de la sous-trame herbacée


Corridors alluviaux

 Fleuves et rivières

 Canaux

Principaux corridors à restaurer

 Corridors de la sous-trame arborée


 Corridors des milieux calcaires


Corridors alluviaux en contexte urbain

 Fleuves et rivières


 Canaux

Réseau hydrographique

 Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer

 Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer

Connexions multitrames

 Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux

 Autres connexions multitrames

ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

 Réservoirs de biodiversité

 Milieux humides

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT


Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée


 Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes


 Principaux obstacles


 Points de fragilité des corridors arborés


Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

 Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture

 Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)


 Obstacles sur les cours d'eau


 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport

 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques

 Secteurs de concentration de mares et mouillères

 Mosaïques agricoles


 Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés


OCCUPATION DU SOL


Occupation du sol

 Boisements

 Formations herbacées


 Cultures

 Plans d'eau et bassins

 Carrières, ISD et terrains nus


 Tissu urbain


 Limites régionales


 Limites départementales


Infrastructures de transport

 Infrastructures routières majeures

 Infrastructures ferroviaires majeures

 Infrastructures routières importantes

 Infrastructures ferroviaires importantes

 Infrastructures routières de 2e ordre

 Infrastructures ferroviaires de 2e ordre



POUR ALLER PLUS LOIN :

*Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie - Ile-
de-France (DRIEE)*
Conseil régional d'Ile-de-France

Extranet du SRCE d'Ile-de-France

<http://extranet.srce-idf.fr>

login : accesgeneral

mot de passe : srceidf



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

